

Deuxième décennie des N.U. pour le développement! : de Manhattan à... Neuchâtel et Lausanne

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1970)

Heft 141

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028123>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Deuxième décennie des N.U. pour le développement! de Manhattan à... Neuchâtel et Lausanne

Dans le cadre de la célébration du 25^e anniversaire de la Charte de San Francisco, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 24 octobre une résolution sur la stratégie internationale du développement pour la deuxième décennie.

La Suisse est également concernée par cette stratégie; ayant été associée directement à certaines phases de son élaboration, elle sera appelée à participer à son application. Malgré les doutes qui se sont fait jour au cours des négociations longues et difficiles ouvertes en 1969 et qui n'ont abouti à un accord qu'en dernière minute, le texte de la stratégie se distingue par son caractère systématique et par sa recherche constante d'un équilibre entre les efforts à fournir par les pays pauvres eux-mêmes et l'appui attendu des pays riches.

En vue de renforcer, au cours des années 1970-1980 la croissance économique et sociale du tiers monde, il s'agissait notamment:

- de procéder à une analyse critique des résultats atteints au cours de la première décennie du développement,
- de rechercher une meilleure cohérence dans l'activité des différentes institutions spécialisées des Nations Unies (indispensable aux termes du rapport Jackson);
- d'établir, de manière systématique, les rapports de fait existant entre les différentes catégories de mesures prises ou envisagées dans le domaine du développement économique et social.

Le Conseil fédéral prend position

Un observateur suisse auprès des Nations Unies a remis au secrétaire général et au président de l'Assemblée ainsi qu'à tous les Etats membres la déclaration d'adhésion suisse à la nouvelle politique décennale de développement. La lettre de transmission réserve le droit de nos autorités de faire connaître leurs observations sur tel ou tel aspect de la stratégie dans les institutions des N.U. dont elle est membre de plein droit.

Dans sa déclaration, le Conseil fédéral:

- voit dans la nouvelle stratégie le résultat d'un remarquable effort pour placer la coopération internationale sur des bases plus rationnelles et plus objectives;
- est solidaire des buts et des principes de la Charte des N.U. aux termes de laquelle les membres se déclarent « résolus à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande;
- s'associera à la mise en œuvre de la stratégie et prendra en considération les mesures préconisées dans les domaines sur lesquels elle porte;
- soumettra aux Chambres les mesures nécessaires pour la mise en œuvre d'un système de préférences généralisées et non discriminatoires en matière de commerce international;
- soumettra aux Chambres les mesures en vue d'opérer aussi régulièrement que possible des transferts annuels de ressources privées et publiques d'un montant minimum net de 1 % de notre produit national brut. Dans ce but, une augmentation sensible de l'aide publique suisse est envisagée;
- entend vouer une attention particulière aux aspects non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs de l'aide, en encourageant la promotion de la personne humaine;
- s'associera aux efforts visant à intéresser toujours davantage l'opinion publique aux nécessités du développement;
- exprime sa conviction que la nouvelle stratégie est favorable à un renforcement des efforts de développement et contribuera ainsi au rapprochement des peuples.

Neuchâtel, 17 novembre

Le Comité d'aide au développement de l'OCDE, on s'en souvient, a conseillé à la Suisse, vu la structure fédéraliste de notre pays, d'associer les cantons et les communes à l'aide au développement en fonds publics.

A vrai dire, plusieurs cantons, depuis quelques années, ont fourni des contributions à l'aide technique et au premier rang Genève, que sa situation au carrefour international aussi bien que l'état satisfaisant de ses finances prédispose à un tel effort.

Hasard ou coïncidence, le débat était ouvert en la matière à Neuchâtel et Lausanne à vingt-quatre heures d'intervalle.

Au Grand Conseil neuchâtelois, un amendement déposé par la gauche demandait l'inscription dans le budget d'une annuité de 30 000 francs à destination de la coopération technique. Somme qu'il serait décent, soit dit en passant, de découpler à très brève échéance.

Sur quoi un député de droite s'oppose à cet amendement en arguant du fait que les notions du tiers monde et du développement devraient être étudiées avant de semblables décisions.

Quelques arguties juridiques venues en renfort sont finalement balayées et la mini-contribution inscrite au budget à une confortable majorité. La droite neuchâteloise retarde, ce qui surprend en pays horloger. On mesure, par semblables épisodes, que la bonne volonté du Conseil fédéral touchant à l'information des populations, proclamées à la face du monde, devra s'exercer d'abord à l'endroit de certains élus cantonaux.

Lausanne, 16 novembre

La veille, au Grand Conseil vaudois, toutes les montres sont à l'heure pour le rapport du Conseil d'Etat sur une motion, déposée en 1966, traitant de la collaboration cantonale à l'exécution des programmes suisses de coopération technique.

En un document bien étayé, le gouvernement vaudois définit sa position:

« Le Conseil d'Etat estime que le Canton doit intensifier son effort en faveur de l'aide aux pays en développement. Cet effort se traduira:

1. Par la continuation de la politique souple de congé adoptée à l'égard des collaborateurs de l'Etat qui sont appelés à participer à une action à l'étranger.
2. Par une politique facilitant l'accueil, dans nos écoles et administrations, mais aussi dans l'industrie privée, de stagiaires étrangers venus se perfectionner dans notre pays.
3. Par une participation financière directe à l'aide aux pays en développement. Cette aide se traduira avant tout par la participation à la réalisation de projets concrets et limités, où nombre de nos jeunes concitoyens pourraient jouer un rôle utile et appréciable dans des pays d'une importance comparable au nôtre.

Cette participation financière serait inscrite au budget ordinaire ».

Deux points importants à relever:

- la participation financière vaudoise est inscrite au budget ordinaire, ce qui traduit le souci d'un effort de longue durée;
- une proposition immédiate de prise en charge d'un projet donné vient concrétiser les bonnes dispositions gouvernementales.

Ici, il y a lieu de souligner une originalité du projet d'école de dessinateurs techniques de Tunis, la direction confiée à des cadres tunisiens issus de l'Ecole polytechnique de Lausanne.

L'EPFL, encore sous statut cantonal, a abrité, voici une dizaine d'années, de nombreux Tunisiens attirés par les carrières techniques.

Des études, commencées chez nous, ont été couronnées de diplômes d'ingénieurs obtenus après des examens parfois brillants.

Puis le flot d'étudiants s'est tari, ce qui correspondait à la mise en place des structures universitaires de Tunis.

Cependant, les cadres techniques formés chez nous étaient les premiers de la Tunisie libérée de la tutelle coloniale. Comme tels, ils sont aujourd'hui, avec d'autres de formation européenne ou américaine, aux leviers de commande.

Une étude contenue dans la motion qui a servi de base au projet vaudois, fait état de deux exemples précis:

— un licencié en droit et en sciences sociales a été nommé chef de service au Secrétariat d'Etat aux affaires sociales. Comme tel, il a en charge l'angoissant problème de la jeunesse délinquante et se consacre à la direction d'un pénitencier pour 600 mineurs.

Autre cas, celui de cet étudiant tunisien arrivé à Lausanne en 1958, ingénieur chimiste EPUL en 1963, docteur ès sciences en 1965 à l'âge de vingt-six ans. Ce brillant élément a été nommé collaborateur au Centre tunisien de recherches atomiques, chargé de cours à l'Université de Tunis et enfin directeur de la Promotion supérieure du travail.

Nous sommes loin, dans de tels cas, conclut le motionnaire, de l'image facile d'étudiants qui fréquentent plus volontiers les bars que les salles d'étude.

Et c'est là, précisément, que le projet vaudois, par ailleurs de dimensions modestes et semblable à beaucoup d'autres, se distingue: la prise en charge directe par des cadres autochtones. Les maîtres de dessin suisses envoyés à Tunis exerceront dans le cadre d'un projet de conception tunisienne et sous direction tunisienne.

Le passage de la direction suisse à la direction du pays bénéficiaire a toujours été le talon d'Achille de nos réalisations suisses dans le tiers monde.

Le projet vaudois est donc prometteur. Il répond aux préoccupations des offices de coopération publics et privés.

Il est en harmonie avec les options déposées au nom de la Suisse devant l'Assemblée générale des Nations Unies: « encourager la promotion de la personne humaine par la formation et favoriser le progrès social ».

Sociétés suisses au Brésil

Le Brésil est l'Etat géant de l'Amérique latine dont il couvre la moitié de la superficie. Il compte presque autant d'habitants (90 millions) que tous les autres Etats sud-américains réunis.

Son essor économique est rapide, mais anarchique: nombreux sont les investissements purement spéculatifs. Le gaspillage des ressources naturelles est flagrant. Les déséquilibres démographique, économique et social sont graves. La population s'accroît d'un million d'âmes par année; dans trente ans elle aura doublé. Fuyant les campagnes où les grands propriétaires la maintiennent dans la misère, elle s'agglutine dans des taudis autour des grandes villes. Tandis que le Nord et le Nord-Est demeurent ruraux et féodaux, les trois Etats du Sud-Est — Guanabara (Rio de Janeiro), Sao Paulo et Minas Gerais — qui ne groupent que le 28 % de la population assurent le 70 % de la production industrielle. Plus profond est l'abîme social qui sépare la féodalité des grands industriels et propriétaires fonciers (le 1 % des exploitants possède le 50 % des terres agricoles) et le prolétariat agricole et ouvrier souvent misérable et affamé.

Le régime politique actuel

Le 31 mars 1964, l'armée renversait une démocratie brésilienne déliquescence, victime de la corruption et de la démagogie. Depuis lors, le grand Etat sud-américain vit sous un régime militaire et policier qui a suspendu en 1968 les dernières garanties démocratiques contenues dans la Constitution de 1964. Les partis et les syndicats sont interdits; leurs adhérents arrêtés, voire torturés et exécutés. Les Eglises n'échappent pas à la répression.

A l'intérieur, le gouvernement militaire mène une politique scrupuleusement conservatrice. Avec l'étranger, il vise à créer les conditions les meilleures